AR Prefecture
043-200073401-20220407-2022041-DE
Reçu le 13/04/2022
Publié le 13/04/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 31/03/2022

Membres en exercice : 43 présents :28 Votants :31 Abstentions : contre Pour : 31

SEANCE du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 07 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : : Aymeric Roudil, Emmanuel Palhier, Christian Chorliet, Alexandre Aubry, Joël Devidal, Hervé Romieu, Pierre Bresselle, , Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Michel Ribes, Chantal Guénard, Laurent Gentes, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, Philippe Delabre, André Defay, François Cabanes, Martine Sivet, Marie-Christine Veysset, André Ferret, Daniel Behar, Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin.

Procuration de Christine Miramand à Raymond Abrial , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset, .

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : Convention association Crescendo (association des parents d'élèves de l'école de musique intercommunale)

Dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle, l'école de musique conduit un projet « musique à l'image » qui consiste à solliciter l'intervention d'un artiste Thomas Nicol pour encadrer les élèves de musique dans une action qui consiste à créer une musique pour accompagner une vidéo reprenant les caractéristiques du territoire sur la thématique « Eau Vent Pierre »

Afin de de faciliter la rémunération de l'artiste (GUSO) il est proposé de signer une convention avec l'association des parents d'élèves de l'école de musique intercommunale (CRESCENDO) qui portera l'opération et pour laquelle la communauté de communes versera une subvention de 4128 €.

Après discussion le conseil communautaire autorise le président à signer la convention et à verser la subvention qui s'y rapporte

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme